

Saint-Pierre. Ce serait allonger inutilement notre travail que de détailler les bénéfices, prieurés, droits et directes qui constituaient, en outre des immeubles, des revenus assez importants.

La construction de l'Hôtel de Ville, en 1646, renouvela les différends et ils ne furent terminés que par la médiation de la reine Anne d'Autriche, lors de son passage à Lyon, en 1658. On passa une nouvelle transaction, le 14 janvier 1659 (reçue par M<sup>e</sup> Jasserant, notaire royal), par laquelle les prévôt des marchands et échevins, et l'abbesse de Saint-Pierre ratifièrent celle du 26 mars 1556 et convinrent que la place des Terreaux demeurerait toujours et à perpétuité place publique ; que les dames pourraient faire bâtir tels bâtiments et boutiques que bon leur semblerait en observant les mesures et alignements qui leur avaient été donnés par acte consulaire du 13 mars 1656, pour les bâtiments qui devaient aboutir tant sur la place des Terreaux que sur la rue Clermont et la rue Saint-Pierre ; qu'il leur était permis de faire un perron de trois marches seulement (?) pour l'entrée de la maison sur la place des Terreaux, et qu'enfin, pour faciliter la construction de la façade sur la place des Terreaux, la ville s'engageait à payer aux maçons et charpentiers que l'on occuperait et au fur et à mesure du travail la somme de 24,000 livres. 12,000 livres furent comptées pour le premier payement, le 3 juillet 1659 (16) et les 12,000 livres restant, le 7 juillet 1660 (17) ; l'on permit aussi aux religieuses de détourner à leur profit une partie de l'eau des bassins de l'Hôtel-de-Ville.

C'est un sieur Jacques Mareschal, maître maçon de

(16) Registre consulaire BB. 214, folio 304 et verso.

(17) Registre consulaire BB 215, folio 258 et verso.